



Séance du 22 mars 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 29	Représentés : 0	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-015	Désignation d'un correspondant Incendie et secours	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 26 MARS 2026 Publication sur le site internet municipal le : 31 MARS 2026
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.731-3 relatif à la désignation d'un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal ;
- Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

La loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers prévoit la désignation, au sein du Conseil municipal, d'un correspondant Incendie et secours.

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies.

Il est chargé notamment :

- de participer à l'information et à la sensibilisation du Conseil municipal et des habitants aux questions de sécurité civile ;
- de contribuer à la diffusion de la culture du risque et à la préparation des mesures de sauvegarde ;
- de relayer les informations entre la Commune et le SDIS ;
- de participer à l'élaboration et au suivi du plan communal de sauvegarde.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De désigner Guillaume SORBA en qualité de Correspondant incendie et secours de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexis CHIABRANDO



Le Maire
Joël LEVI-VALENSI





Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Envoyer

2026-015

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-26T14-51-13.01 (MI268616430)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260322-2026-015-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Désignation d'un correspondant Incendie et secours

Date de décision : 22/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-015 Désignation d'un correspondant Incendie et secours.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 26/03/26 à 14:51
Date 26/03/26 à 14:51
Date 26/03/26 à 14:58

Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)
Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)